

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 16 avril 2025**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni le mercredi 16 avril à 18h, en séance publique, à la Salle multi-services à Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (pouvoir de Béatrice SANTAIS)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

1 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	18 membres
TOTAL des voix	21 voix

Étaient excusés : Claude DURAY, Michel DURET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Nicolas ROCHE, Béatrice SANTAIS, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Laurent GRILLET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : TRAVAUX - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES AFFLUENTS TORRENTIELS & DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC EN COMBE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Le SISARC conclut chaque année plusieurs marchés pour la conduite des travaux d'entretien de la végétation sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Ces prestations font l'objet d'un accord cadre à marchés subséquents « **2020-SIS-055 /Travaux d'entretien des cours d'eau : GESTION DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU - TRAVAUX FORESTIERS** » qui a été attribué à plusieurs entreprises de travaux publics en janvier 2021.

Cet accord cadre était conclu sur une durée initiale d'un 1 an, et pouvait être reconduit 3 fois, la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est donc de 4 ans. Ce marché est donc arrivé à échéance et d'autre part compte tenu des marchés intervenus depuis sa signature, le montant maximum de cet accord cadre sera prochainement atteint.

Il est nécessaire de procéder à une consultation pour attribuer un nouvel accord cadre. Comme précédemment il est proposé de fonctionner sous forme d'accord-cadre à marchés subséquents avec un allotissement en fonction de zone géographiquement cohérentes. En plus d'une intervention sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, un lot a été ajouté pour des travaux d'entretien de la végétation sur les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc.

La consultation va être engagée selon la procédure adaptée ouverte. Il est proposé de lancer la dévolution des marchés sans attendre d'une part, et de donner délégation au Président pour attribuer l'accord cadre selon l'avis de la Commission d'Achat et signer les marchés subséquents d'autre part jusqu'à concurrence de montant cumulé de 300.000 € HT par an.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, pour attribuer et pour signer les marchés de travaux aux entreprises mieux disantes, jusqu'à concurrence d'un montant de 300 000 € HT par an, soit 1 200 000 € HT sur 4 ans en cas de reconduction pour les travaux de gestion de la végétation des cours d'eau sur le territoire du SISARC ;
- D'une manière générale, **AUTORISER** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

Le secrétaire de séance,

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

